

# ***CHRONOLOGIE COMPLETE***

## **Présentation**

Le présent Bilan documentaire sur l'histoire et l'évolution de Rosières-en-Santerre (Somme) a été commandé au GRAHAL par la commune dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de 1997, sous la direction de M. Sueur, Maire de Rosières-en-Santerre. Cette mission constitue la phase I de l'audit patrimonial qui doit être menée sur la commune. Elle consistait à rassembler les informations et les documents textuels et graphiques existant sur l'histoire sociale et rurale de Rosières-en-Santerre et son patrimoine urbain et paysager, et d'en cerner les développements. Cette approche doit permettre de mieux comprendre et d'analyser la physionomie urbaine et rurale actuelle du bourg et de son territoire afin d'apporter une sensibilité culturelle et patrimoniale dans le cadre des exigences qualitatives nécessaires au développement futur de la commune.

Cette étude est menée en liaison avec le bureau d'étude "Tracé urbain" chargé de la réalisation du P.O.S. et en relation avec le bureau de l'Urbanisme, Direction des Subdivisions Est, de la D.D.E. de la Somme.

Nous tenons à remercier les différentes institutions qui ont bien voulu nous faciliter l'accès aux fonds qu'elles conservent et notamment Madame Neuschwander, Directeur des Archives Départementales de la Somme, Madame Hazebrouck, Conservateur de la Bibliothèque Municipale d'Abbeville, Monsieur Duprot, Secrétaire général de la Mairie de Rosières-en-Santerre, et toute son équipe administrative, ainsi que les personnes qui ont bien voulu nous ouvrir leurs collections particulières et nous communiquer leurs connaissances ou leurs souvenirs, en particulier Madame Fournet et Monsieur et Madame Cassel.

## **Le Moyen-Age**

**877** : Donation par un certain Rodinus à l'abbaye Saint-Bertin de Saint-Omer des biens possédés à Rosières (Rosieras), ainsi que dans plusieurs lieux-dits alentours aujourd'hui disparus, comme Coultra (alibi Ceutla), Hondoncourt, Aubertcourt et Rousseville.

*[Arcelin, Dictionnaire historique et archéologique, t.V, 1929, p.2]*

**1143** : Rosières est cité au nombre des possessions de l'abbaye de Prémontré, où un **monastère** de Norbertines avait été d'abord établi, avant d'être transféré à Bonneuil puis supprimé au XIIIe siècle.

<L'emplacement de ce monastère est inconnu.>

*[Arcelin, p. 2]*

**1177** : Mention d'un **château-fort** à Rosières.

<Des vestiges d'un château plus moderne (XVIIIe-XVIIIe siècles) existent encore dans l'enceinte de l'usine de tentes Maréchal.>

*[Arcelin, p.2]*

**1199** : Donation de 48 journaux de terre <soit environ 150 ares> à Rosières possédées par **Thomas de Rosières**, seigneur du lieu, au prieuré de Lihons-en-Santerre. Guy Candavène, seigneur de Saint-Pol (sur Ternoise) et châtelain de Corbie, et Raoul de Herly lui donnent leur agrément, en qualité de seigneurs suzerains.

*[Arcelin, p.4]*

# XIII<sup>e</sup> siècle

Construction de l'église, sans doute reprise au XVII<sup>e</sup> siècle.

**1463** : Le domaine de Rosières appartient à Georges Hovard, bailli d'Amiens.

*[Arcelin, p.4]*

**1465** : Mention de 40 feux (habitations) à Rosières <soit environ 200 habitants>

*[Arcelin, p.2]*

**1507** : Adrien Carpentier est seigneur de Rosières.

*[Pouy, Rosières-en-Santerre, 1864, p.8]*

**1528**, 6 mars : Décret du bailliage de Montdidier, adjugeant la seigneurie de Rosières, saisie en 1517 sur Adrien Carpentier, à Jacques de Pas-Feuquières pour la somme de 3 700 livres. La famille de Pas possédera cette terre jusqu'en 1604.

*[Pouy, p. 8-9]*

**1579**, août : Lettre patente d'Henri III accordant à la veuve de Louis de Pas-Feuquières l'établissement de trois foires franches par an (le jour de la Conversion de Saint Paul [25 janvier], le mardi de Pentecôte et le jour de la Saint-Firmin [23 septembre] et d'un marché franc le mardi de chaque semaine.

<Ce marché hebdomadaire a toujours lieu actuellement le mardi.>

*[Pouy, p. 11-12]*

**1604**, 24 janvier : Décret du Châtelet de Paris adjugeant la seigneurie de Rosières à **Daniel d'Hardoncourt**, gentilhomme de la chambre du Roi, et Anne de Pas, son épouse, moyennant la somme de 10 000 livres.

*[Pouy, p. 9]*

**1637**, 14 octobre : Donation entre vifs de la seigneurie de Rosières par M. d'Hardoncourt à son fils Henri d'Hardoncourt, lieutenant-général des armées du Roi. La fille de ce dernier, Charlotte, fera passer la terre de Rosières dans la famille de La Châtre, par son mariage avec le Marquis **Louis de La Châtre**.

*[Pouy, p. 9]*

**1698** : Mention de 2 000 habitants à Rosières <soit environ 500 à 600 habitations>.

*[Arcelin, p.2]*

**XVIII<sup>e</sup> siècle** : La seigneurie de Rosières relevant de Corbie contient 3 604 journaux 70 verges <soit environ 1 200 hectares>, non compris le village et les voiries.

*[Arcelin, p.2]*

**1719**, 8 août : Vente de la terre et seigneurie de Rosières par Carlote de la Châtre, veuve du marquis, à **Marie-Madeleine de Lavieville**, veuve de César-Alexandre du Beaudou, comte de Parabère. La famille du Beaudou conservera cette terre jusqu'en 1768.

*[Pouy, p.10]*

**1724** : Mention de 477 feux (habitations) à Rosières <soit environ 1 650 habitants>.

*[Arcelin, p.2]*

## LES TEMPS MODERNES

**1507** : **Adrien Carpentier** est seigneur de Rosières.

*[Pouy, Rosières-en-Santerre, 1864, p. 8]*

**1528**, 6 mars : Décret du bailliage de Montdidier, adjugeant la seigneurie de Rosières, saisie en 1517 sur Adrien Carpentier, à **Jacques de Pas-Feuquières** pour la somme de 3 700 livres. La famille de Pas possédera cette terre jusqu'en 1604.

*[Pouy, p. 8-9]*

**1579**, août : Lettre patente d'Henri III accordant à la veuve de Louis de Pas-Feuquières l'établissement de **trois foires franches par an** (le jour de la Conversion de saint Paul [25 janvier], le mardi de Pentecôte et le jour de la Saint-Firmin [23 septembre]) et d'**un marché franc le mardi de chaque semaine**.

<Ce marché hebdomadaire a toujours lieu actuellement le mardi.>

*[Pouy, p. 9]*

**1604**, 24 janvier : Décret du Châtelet de Paris adjugeant la seigneurie de Rosières à **Daniel d'Hardoncourt**, gentilhomme de la chambre du Roi, et Anne de Pas, son épouse, moyennant la somme de 10 000 livres.

*[Pouy, p. 9]*

**1637**, 14 octobre : Donation entre vifs de la seigneurie de Rosières par M. d'Hardoncourt à son fils Henri d'Hardoncourt, lieutenant-général des armées du Roi. La fille de ce dernier, Charlotte, fera passer la terre de Rosières dans la famille de La Châtre, par son mariage avec le Marquis Louis de La Châtre.

*[Pouy, p. 9]*

**1698** : Mention de 2 000 habitants à Rosières <soit environ 500 à 600 habitations>.

*[Arcelin, p. 2]*

**XVIII<sup>e</sup> siècle** : La seigneurie de Rosières relevant de Corbie contient 3 604 journaux 70 verges <soit environ 1 200 hectares>, non compris le village et les voiries.

*[Arcelin, p. 2]*

**1719**, 8 août : Vente de la terre et seigneurie de Rosières par Charlotte de la Châtre, veuve du Marquis, à **Marie-Madeleine de Lavieville**, veuve de César-Alexandre du Beudeau, comte de Parabère. La famille du Beudeau conservera cette terre jusqu'en 1768.

*[Pouy, p. 10]*

**1724** : Mention de 477 feux (habitations) à Rosières <soit environ 1 650 habitants>.

*[Arcelin, p. 2]*

**1733**, 24 mars : Incendie détruisant 70 maisons en l'espace de trois heures.

*[Arcelin, p. 3]*

**1760** : Mention de 455 feux (habitations) à Rosières <soit environ 1 600 habitants>.

*[Arcelin, p. 2]*

**1768**, 8 juin : Vente de la seigneurie de Rosières par Louis du Beudeau à **Jean-Baptiste-Augustin Bosquillon de Blangy** et Adélaïde-Victoire Cagnet, son épouse, moyennant la somme de 210 000 livres.

*[Pouy, p. 10]*

**1772** : Mention de 580 feux (habitations) à Rosières et 1 800 habitants.

*[Arcelin, p. 2]*

**1773** : Un important incendie détruit de nombreuses maisons de Rosières ainsi que la **halle** qui existait sur la place en face de l'église. La plus ancienne mention de cette halle remonte à 1739. C'est là que se

vendaient, en particulier, les laines et les productions textiles du bourg.

*[Pouy, p. 13]*

**1775** : On dénombre **400 bonnetiers** à Rosières qui constitue à l'époque **l'un des tout premiers centres de bonneterie** du bailliage de Montdidier.

*[Abadie, La fabrication du bas au métier dans le Santerre, 1983]*

**1775**, 1er septembre : Mention d'un important incendie à Rosières.

<le nombre de maisons détruites n'est pas indiqué.>

*[Arcelin, p.2]*

**1776**, décembre : Jugement du Châtelet de Paris maintenant Adélaïde-Victoire Cannet dans son droit de seule dame voïère dans toute l'étendu du terroir de Rosières, au détriment de M. de Louvel.

*[Pouy, p. 15]*

**1777** : Mention de 700 feux (habitations) et 4 000 habitants à Rosières <chiffre certainement exagéré>. Le bourg est réputé pour son **commerce considérable de laine**. On dénombre également **trois moulins banaux** appartenant à Adélaïde-Victoire Cannet, veuve de Jean-Baptiste-Augustin Bosquillon de Blangy, seigneur de Rosières. "*Le terroir est coupé ou bordé de plusieurs belles voiries, plantées pour la plupart. Il est bien planté de bois et possède 8 remises dont trois assez considérables*".

*[Pouy, p. 7 et 16-17]*

**1785** : Un incendie détruit environ 70 maisons à Rosières.

*[Pouy, note 1, p. 19]*

**[avant 1789]** : Le prieur de Lihons-en-Santerre est présentateur de la cure de Rosières. Les décimateurs sont l'évêque d'Amiens comme abbé de Saint-Martin pour un tiers, les deux autres tiers étant répartis entre l'abbaye Saint-Quentin de Beauvais, celles de Saint-Eloi de Noyon et de Saint-Arnoult de Crépy-en-Valois, ainsi que le chapitre de Nesle et le commandeur d'Eterpigny.

*[Arcelin, p. 1]*

## LE XIX<sup>E</sup> SIECLE

**[XIX<sup>e</sup> siècle]** : La **maison commune** se situe sur la place près de l'église.

**1809** : La presque totalité des maisons de Rosières est couverte de chaume, ce qui explique les nombreux incendies que connut la commune au cours du XVIIIe siècle.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1807-1825]*

**1817**, 30 mai : Mention de saules à planter autour des mares de la commune.

*[Archives communales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1807-1825]*

**1821**, 15 mai : Le Conseil Municipal vote la somme de 20<sup>F</sup> pour l'entretien des 120 tilleuls de la place et des 42 fossés creusés entre chacun d'eux pour empêcher le passage des voitures dont les essieux enlèvent fréquemment l'écorce des arbres.

*[Archives communales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1807-1825]*

**1822**, 9 mai : Le Conseil Municipal vote la somme de 60<sup>F</sup> pour la réparation des trente quatre mares de la commune, dont les terres s'éboulent chaque hiver.

*[Archives communales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1807-1825]*

**1831**, 3 septembre : La commune de Rosières est dispensée de la levée d'un plan d'alignement (circulaire ministérielle du 30 mai 1831), car "*bien que populeuse, elle n'était réellement qu'un village pauvre, mal bâti et dont presque toutes les maisons sont couvertes de chaume*".

*[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/4]*

**1834**, 31 décembre : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, au sujet de **l'érection d'une halle aux grains et un marché couvert**.

*"La commune de Rosières, éloignée des villes où se tiennent des marchés aux grains, se trouve depuis plusieurs siècles dotée d'un marché ordinaire qui a lieu le mardi de chaque semaine. Sa population s'élève à près de deux milles quatre cent âmes, dont une grande partie de pauvres ou peu aisés. Elle se trouve, sans y comprendre Lihons, dans un rayon d'une lieue ancienne de onze communes sans marché, et Harbonnières excepté, dont la population réunie présente une masse de huit mille âmes fréquentant en grande partie ses marchés du mardi et les trois foires d'année. Ses charges sont pesantes ; ses revenus très bornés et sa prospérité, si fort arrivée, ne saurait prendre un rapide accroissement réclamé par les besoins de sa nombreuse population, qu'au moyen de sacrifices qu'elle ferait, mais que d'importants sacrifices antérieurs la mettent aujourd'hui dans l'impuissance de faire, pour se créer un établissement destiné à devenir pour elle et ses habitants d'immenses et perpétuels avantages.*

*Cet établissement, Messieurs, serait l'érection d'un marché couvert pour la vente de comestibles et marchandises qui se vendent chaque mardi sur la place publique, et d'une halle pour la vente de grains de toutes espèces. [...]*

*Cette halle destinée à la vente des grains, non dans un second marché, mais bien à l'unique marché de la semaine ne serait pas une nouveauté pour la commune. Un contrat du 1er octobre 1739, dont la minute est déposée en l'étude du notaire de Rosières, des droits de poids et mesures qui se percevaient alors à la halle de Rosières ; et cette halle existait encore en face de l'église en 1773, année dans laquelle un incendie l'a détruite.*

*Le marché couvert et halle à édifier actuellement consisterait, savoir : le marché couvert en deux ou trois rangées de petits hangars d'environ deux mètres de profondeur, fermé d'un seul côté, peu élevé de toiture et couvert en pannes ; et la halle dans un bâtiment en charpente ou en maçonnerie d'environ 17 mètres de long sur environ 8 mètres de large. Au-dessus de cette halle serait placé l'auditoire de la justice de Paix, la salle aux délibérations du Conseil Municipal, un vestiaire et un cabinet à foyer pour le juge de paix du canton.*

*La dépense qu'occasionnerait cet établissement si utile est estimée pouvant s'élever à douze mille francs. [...]"*

*<Le Conseil Municipal autorise le Maire à appeler auprès de lui l'architecte des Bâtiments Civils de l'arrondissement pour dresser les plans et devis estimatifs. Bien qu'il en soit question plus de dix ans après, il ne*

semble pas que ce projet ait été réalisé.>

[Archives communales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1826-1856]

**1841** : Création de la **mare de la Croix blanche**.

[Cité dans courrier du sous-préfet du 9 décembre 1891, Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]

**1864** : L'ancien château est en partie occupé par la **brigade de gendarmerie**.

[Pouy, note 3, p.20]

**1865** : Construction de la ligne de chemin de fer **Amiens-Tergnier**.

[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/4 et 99 S 35529]

**1865** : Découverte sur l'emplacement présumé de l'un des anciens hameaux de Rosières, dénommé Aubercourt, de "*diverses antiquités notamment un tombeau*".

[Arcelin, p.3]

**1872** : Création de la gare de voyageurs et de marchandises à Rosières, sur la ligne Amiens-Tergnier.

[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/5]

**1873**, 5 février : Extrait du rapport de l'agent voyer communal à Rosières en vue de la construction de deux puits absorbants aux abords des mares de la rue Abarblotte et de la rue de Caix.

*"La commune de Rosières a fait ouvrir plusieurs mares en vue d'emmagasiner les eaux des chemins et rues se trouvant dans leur voisinage. Cette mesure, bonne pour les temps ordinaires, a été insuffisante toutes les fois que les pluies abondantes ou persistantes se sont produites. Le trop plein de la mare de la rue Abarblotte n'ayant pas d'écoulement, il en est résulté que les eaux se sont épanchées sur la voie publique, que la circulation a éprouvé une gêne sensible et que les dommages ont été causés aux habitations voisines. Les mêmes effets se sont à peu près produits à la mare de la rue de Caix. Quand ces circonstances se présentent comme à Rosières, auprès des lieux habités, les eaux pluviales jointes aux eaux ménagères peuvent produire des exhalations nuisibles à la salubrité publique : il est donc nécessaire de chercher par tous les moyens possibles et économiques à faire disparaître ces eaux afin d'améliorer deux quartiers importants de la localité. Tout naturellement vient l'idée de l'agrandissement des mares, mais ce moyen, tout en réclamant des frais élevés devra toujours être considéré comme précaire, ne présentant aucune garantie sérieuse pour l'avenir.*

*Si on considère attentivement ces mares et les lieux environnants, on remarque que toutes les pentes convergent avec ces réservoirs et qu'il n'est pas possible, même en pouvant disposer de fortes sommes, de creuser des fossés pour l'écoulement de la surabondance de ces mares.*

*L'ouverture des fossés n'étant pas praticable, on conçoit de suite que si une couche uniforme de terrain perméable se trouve au-dessous du sol naturel, il suffit d'établir une communication entre les mares et cette couche, ou en d'autres termes de percer des puits absorbants pour donner aux eaux un écoulement.*

*Comme les deux puits que nous avons fait exécuter depuis trois ans fonctionnent parfaitement, nous pensons utile de recourir au même système d'absorption pour assainir plusieurs quartiers fréquentés de la commune. Les travaux à faire exigeront à peine la somme de 720F. [...] Nous considérons qu'il y a lieu d'autoriser la commune de Rosières à exécuter deux puits absorbants par voie d'économie."*

[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]

**1874-1875** : Construction du premier **aqueduc souterrain ou grand collecteur pour l'assainissement** de la route départementale n°20 conduisant dans le vallon de Vrély les eaux qui, par l'insuffisance des mares, se réunissent dans les points bas de la commune, soit au cassis de la Croix blanche, à la mare Bulot et au Tour de terre.

*[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/2 ; planche 10]*

**1879-1885 : Les mares principales** de la commune sont entourées de murailles en briques (mare Nortier, mare Blanquet-Douvry, mare de la rue de Vrély, Grande mare, mare Grofils).

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]*

**1884 : Le chemin du Tour de ville** de la rue de Caix est porté à 10 mètres de large de manière à faciliter la construction de nouvelles habitations.

*[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/2]*

**1885, 15 mai** : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

*"La croix au bout de la rue de Lihons menace de tomber. Le monticule sur lequel elle est placée excède sur la route, qui était très élevé et situé à l'angle de quatre chemins, il empêche de voir les voitures venant de Lihons et se croisent avec celles venant de Méharicourt. Pour éviter des accidents et pouvoir redresser la route [chemin n°39 de Fouchettes à Rosières], il y aurait lieu de faire disparaître le monticule de terre qui pourrait être charrié sur le terrain des écoles des filles actuellement en cours de construction. Les tilleuls entourant la croix feraient l'objet d'une vente aux enchères publiques. La croix serait replacée à quelques mètres de l'endroit où elle existe actuellement."*

<Le Conseil Municipal est d'avis de faire disparaître le monticule de terre et de faire replacer la croix après le redressement du chemin n°39. En novembre, des tilleuls sont plantés autour de la nouvelle croix>

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]*

**1886** : La vieille **école des filles** et l'**école maternelle** sont affectées à l'usage d'**Hôtel de ville** dont les bâtiments menacent ruine.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3270]*

**1887, 22 août** : Mention d'une croix, dite croix Firmin Lefebvre, située à l'angle du chemin de la rue de Caix et du chemin Vert, que la famille est autorisée à replacer "à l'endroit où le socle existe encore aujourd'hui".

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1881-1902]*

**1891, août-décembre** : Comblement de la mare Patoux ou mare de la Croix blanche qui, depuis l'établissement du **grand collecteur** ne reçoit plus beaucoup d'eau. Le terrain sera vendu à un particulier en 1893.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]*

**1894, 30 août** : A la vue des difficultés auxquelles donne lieu la délivrance des alignements, le Conseil Municipal de Rosières décide de faire dresser les **plans d'alignements de toutes les rues de la commune**.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1881-1902]*

**1896-1910** : Construction de cinq **aqueducs** -rue Dumontier, rue de Méharicourt, grande rue, rue de Lihons et rue de Caix- reliés au **grand collecteur** de 1875.

*[Archives départementales de la Somme, 99 S 680/3 ; Archives municipales de Rosières, registres des délibérations du Conseil Municipal, 1881-1902 et 1903-1914]*

**1903 : Reconstruction de l'église Saint-Omer** en remplacement de l'ancienne remontant en partie au XIIIe et au XVIIIe siècles.

*[Arcelin, p.9]*

**1910, 24 août** : Après avoir hésité sur une installation dans l'immeuble Galland, le Conseil Municipal adopte le projet de reconstruction de l'**Hôtel de ville** par M. Morel, architecte de l'arrondissement de Montdidier.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3270]*

**1912**, 28 juillet : **Inauguration du nouvel Hôtel de ville** par M. Klotz, ministre des Finances, député de la Somme et conseiller général du canton de Rosières.

<Le procès verbal de réception définitive des travaux n'interviendra que le 22 mai 1913>.  
*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1903-1914]*

**1914**, août : **L'église est bombardée** par les Allemands. Le chœur, les chapelles latérales et le transept sont à reconstruire.

*[Calippe, La Somme sous l'occupation allemande, 1918, p.287-288]*

**1914**, 29 août : Arrivée des Allemands à Rosières.

*[Cassel, Rosières-en-Santerre, 1988, p.13]*

**1914**, octobre : **Bombardement** de Rosières par les lignes allemandes qui s'en prennent d'abord à la sucrerie de la rue de Vrély (15 octobre), avant de prendre les autres usines pour cible-Fixois en particulier-et par conséquent le village tout entier (31 octobre).

*"Des six cents maisons qui composent le bourg, une quarantaine à peine sont détruites. Par contre de ses 2 600 habitants 300 seulement sont restés. [...] La Mairie est indemne. C'est à peine si quelques éclats d'obus y ont endommagé un mur de la cour. Sur la place, l'immeuble qu'occupait la cordonnerie Parisienne et la Pâtisserie Alerbe n'a plus de façade (emplacement du magasin Deneux), un obus l'a emportée. C'est un miracle que le reste de la maison qui s'incline en avant puisse encore tenir.*

*A l'intérieur, la briqueterie Billard a quelque peu souffert. [...] A travers la ville, rue de la gare, il ne reste plus que l'emplacement qu'occupait un immeuble habité par des ménages ouvriers. C'est un amas de décombres et de meubles incendiés. [...] D'autres maisons furent plus ou moins endommagées. Grande rue, dans la façade qu'occupait M. Galland, industriel, un obus a pratiqué une ouverture grande comme une porte cochère. Tous ces événements nous montrent combien la ville de Rosières a souffert au cours des batailles de la guerre 1914-1918."*

*[Cassel, p. 13-15]*

## LA RECONSTRUCTION

**1919**, 2 août : **M. Emile Dematons, architecte**, est désigné pour la **reconstruction de la commune**. Il sera chargé de "faire les devis des dégâts de guerre sur les bâtiments communaux, de faire exécuter les travaux de réparation et de reconstruction et de dresser le plan général de Rosières avec les alignements à modifier selon les nécessités de l'embellissement du pays".

<Après plusieurs propositions en 1920 et 1921, le **nouveau plan d'alignement** de la commune est définitivement adopté le 28 août 1925 par le Conseil Municipal>

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926]*

**1921-1928** : **Restauration de l'église** en partie détruite par fait de guerre, par Emile Dematons, architecte de la commune.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]*

**1921**, 4 mai : Le Conseil Municipal approuve le plan du **cimetière britannique** dans la parcelle de terrain N 82 du plan cadastral, d'une contenance de 17 ares.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926]*

**1921**, 9 août : Le Conseil Municipal décide d'élever un **monument commémoratif aux morts** pour la France "sur la vieille place en face et à l'entrée du jeu de paume".

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926]*

**1923**, 30 octobre : Extrait du rapport de M. Gerdil, inspecteur principal des Eaux et Forêts en service



détaché, chargé de l'expertise de dommages de guerre des plantations forestières, fruitières et ornementales de la commune de Rosières en Santerre.

"Données générales : la commune de Rosières possède sur son territoire :

1) Des plantations de peupliers et platanes, en bordure du chemin de Roye, lieudit "la Guillotine" et en bordure du chemin dit du chemin de Roye, lieudit "la Guillotine" et en bordure du chemin dit du Bois Saint-Martin. [455 peupliers et 33 platanes]

2) Des plantations ornementales de tilleuls et marronniers sur les places et cours, savoir : place du jeu de Paume, Vieille place, Place de la République et jardin du presbytère.

3) Des plantations de pommiers et divers, savoir : sur le chemin des Quatre Epines, en bordure, au jardin du presbytère et à celui de l'Hôtel de ville."

*[Archives départementales de la Somme, 10 R 1110]*

**1923-1938 : Comblement des mares** de la rue Parmentier, de celles de Méharicourt et de Caix (1924), ainsi que de la Grande mare (1930) et de celles de la rue Victor Hugo, du Maréchal Foch (1935) et Jules Dubois (1938), considérant que ces mares qui "favorisent le pullulement des rats et la multiplication des moustiques" n'ont plus d'utilité dans la **distribution d'eau potable** et que les dispositions ont été prises pour **l'évacuation des eaux de pluie**.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271 & Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1927-1932 et 1933-1940]*

**1923**, 23 juillet : Le Conseil Municipal adopte le principe de construction d'une flèche au clocher de l'église, suivant proposition de M. Dematons, architecte.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926]*

**1925 : Remembrement** du territoire de Rosières, à l'exception de l'agglomération elle-même.

*[Archives municipales de Rosières, plan cadastral]*

**1925**, 29 décembre : Procès-verbal de réception définitive de la fourniture et la construction de la **flèche de l'église**, suivant marché du 23 octobre 1924.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926]*

**1925-1930** : Le Conseil municipal décide de renommer **l'appellation de plus de trente rues, ruelles et passages** de la commune.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1914-1926 et 1927-1932 : Annexe n°1]*

**1927**, 11 février : Suite au désistement de M. Dematons, architecte de la commune de Rosières, le Conseil Municipal désigne **M. Ferrandon, architecte** à Rosières, pour lui succéder à ce poste.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1927-1932]*

**1928** : Pose et alimentation de **28 bornes fontaines** d'eau dans la commune.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1927-1932]*

**1929** : Mention d'environ 700 maisons à Rosières, dans le cadre d'un projet d'achat de **plaques de numéros de rues**.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1927-1932]*

**1929**, 3 avril : Procès-verbal de réception définitive des travaux de **restauration de l'Hôtel de ville** endommagés par fait de guerre, suivant adjudication du 4 juin 1928 à Constant Calais, entrepreneur à Rosières.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3270]*

**1929-1932** : Construction "sur la place de la République, à quelques mètres et à droite du chemin

d'accès à l'usine Fribourg" d'un **kiosque à musique** par Ferrandon, architecte communal, pour l'Association de bienfaisance et d'encouragement aux arts de la commune de Rosières. Le 11 novembre 1932, ce kiosque est offert à la commune.

<Après 1940, le kiosque, endommagé au niveau des fondations et de la toiture, est démonté par suite de l'agrandissement de la place de la République. Malgré un projet de square en 1941 où il aurait pu trouver place, il n'a jamais été remonté>.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1927-1932]*

**1931** : Parrainage des Etats-Unis qui, par l'intermédiaire de la "Fund for War devastated Villages", offrent à la commune de Rosières un **monument dédié à l'Agriculture**. Cette statue représentant une vache et sa fermière prit place à gauche de l'entrée de la rue de l'Hôtel de ville (rue du Niger aujourd'hui).

*[Cassel, p.18]*

**1932-1933** : Construction de la **Salle des fêtes** dans la rue Jean Jaurès, sur l'emplacement d'une ancienne mare <plans et devis dressés le 21 septembre 1932 par Ferrandon, architecte de la commune>.

*[Archives départementales de la Somme, 99 O 3271]*

**1936-1938** : Projet d'érection d'un monument commémoratif à Georges Magnier, ancien ingénieur en chef du département de la Somme et créateur du **réseau d'alimentation en eau potable du plateau du Santerre**. Le monument prévu était "une fontaine publique avec médaillon et inscriptions rappelant les titres de M. Magnier à la reconnaissance des populations picardes. [Il devait être situé] entre la rue Victor Hugo et l'église, à distance égale entre l'entrée extérieure du clocher et le petit portail".

<Sans doute en raison de la Deuxième Guerre mondiale, ce projet n'a jamais été réalisé>.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1933-1940]*

## LA SECONDE GUERRE MONDIALE

**1940**, juin : Extrait du rapport sommaire établi en 1949 par Emile Brunet, architecte, pour le projet d'aménagement et de reconstruction de la ville. <les circonstances des destructions>.

*"Rosières se trouvant à l'intersection de deux routes et principalement de celle du Nord (Albert-Montdidier) a été bombardée par avion dès les tous premiers jours de juin 1940. Ces bombardements aériens avaient détruit quelques groupes de maisons dans l'ensemble de l'agglomération. Mais dans la soirée du 6 juin 1940 un incendie s'alluma et ne put être circonscrit. Il se développa particulièrement dans la rue de l'Hôtel de ville, les rues du Maréchal Foch, de Vrély et Méharicourt et Jean Jaurès. Sur environ 850 maisons, 194 furent reconnues détruites officiellement par les services des Ponts-et-Chaussées. Toutefois, étant donné que les troupes d'occupation ont démoli une cinquantaine de bâtiments réparables pour tirer les matériaux dont ils avaient besoin, on est malheureusement obligé de dire que Rosières a plus de 250 maisons entièrement détruites.*

*Une centaine d'immeubles peuvent être considérés comme partiellement détruits et environ 185 sont réparables. Soit plus de 60% de constructions sinistrées. C'est à dire si cette ville a été très touchée au cours des hostilités.*

*Les édifices publics anéantis furent l'Hôtel de ville, la gendarmerie et le presbytère. Ceux en grande partie détruits furent la poste et l'église, mais celle-ci, malgré l'importance des dommages peut être réparée."*

*[Archives municipales de Rosières, dossier de reconstruction ; planches n°14 à 17]*

**1941** : Début des travaux d'aménagement d'un **terrain de sport**.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1941**, août : La mairie provisoire est aménagée dans un baraquement rue Pasteur.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1941**, 22 septembre : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal à propos de la **destruction de l'église et du kiosque à musique** :

*"Par suite des dégâts très importants causés à l'église par fait de guerre, l'exercice du culte se trouve actuellement impossible et une demande d'église provisoire a été faite aux services compétents.*

*D'après les plans établis par l'architecte urbaniste, l'église provisoire demandée ne pouvant être installée à l'emplacement de la salle paroissiale, cet architecte avait prévu son emplacement rue Pasteur à l'extrémité de la pâture de M. Billot.*

*Cet emplacement ayant été jugé trop excentrique par la plus grande partie de la population, il lui a été présenté requête aux fins de placer l'église sur la Place de la République à l'emplacement du kiosque municipal, lui-même endommagé par fait de guerre."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1942**, 21 octobre : Le Maire annonce à son Conseil Municipal que la colonie du Niger adopte la commune de Rosières et lui envoie une subvention de 50 000F pour l'aider à se reconstruire. Le 23 décembre 1952, la **rue de l'Hôtel de ville** prendra le nom de **rue du Niger**, en signe de reconnaissance envers cette marraine.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953 ; Annexe 1]*

**1943**, 22 août : Demande du Conseil Municipal de modifier le **plan d'aménagement et de reconstruction de la commune** proposé par **M. Emile Brunet, architecte-urbaniste** (arrêté d'enquête publique du 31 juillet 1943).

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations, 1940-1953 du Conseil Municipal ; Annexe 3]*

**1944**, 13 avril : Le **projet d'aménagement et de reconstruction** de la commune de Rosières est approuvé et **reconnu d'utilité publique**.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1946** : Visite du gouverneur du Niger à Rosières.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal 1940-1953]*

**1948** : Abandon du projet de construction d'arcades prévues pour la **rue du Niger** au plan d'urbanisme. Il est remplacé par un **portique**, dont le coût rentrera dans l'enveloppe budgétaire des droits à dommages des sinistrés.

*[Archives départementales de la Somme 1076 W 12]*

**1949** : Les plans de la **rue du Niger**, dressés par les **architectes Heulot et Boddecher** sont approuvés à la fois par les membres de la Commission départementale de reconstruction et par les sinistrés intéressés. Le projet est de *"profiter de la position de Rosières, bourg important dans une région agricole, pour tenter de développer son commerce en regroupant dans une même artère et sans discontinuité tous les commerces importants"*.

*[Archives départementales de la Somme, 1076 W 14 : annexe n°4]*

**1949**, mars : Extrait du rapport sommaire établi par **Emile Brunet, architecte**, pour le **projet d'aménagement et de reconstruction de la ville**.

*"[...] Les principales caractéristiques qui donnent à cette petite ville une fonction économique proviennent principalement des qualités du sol, l'agriculture y est développée au maximum par l'assolement triennal : blé, betterave, avoine, sans compter la culture de la pomme de terre etc. Les silo, construit avant la guerre 1939, les nombreux commerçants ruraux, font de cette ville un centre d'achat et un débouché pour les agriculteurs de la région.*

*L'industrie y est toutefois développée par la fabrication d'une part de la bonneterie qui était très florissante avant la dernière guerre et d'autre part grâce à la création de quelques usines de fonderie et de fabrication d'oxygène.*

*Il est à déplorer que Rosières ne possède plus comme avant la guerre de 1914 de râperie de betterave ni de sucrerie. La situation de Rosières au centre de la Picardie faciliterait le développement de l'industrie betteravière.*

*L'évolution immobilière a été créée surtout après la guerre de 1914 grâce à la vente de dossiers de dommages d'une commune sur une autre. Aussi, beaucoup des sinistrés des bourgs avoisinants sont venus construire dans Rosières.*

*Malheureusement aucun plan d'ensemble ne fut donné ou suivi à cette époque et l'on construisit en tous sens et d'une façon hétéroclite, ce qui eut pour effet, d'une part d'allonger la ville en la décentralisant et d'autre part de créer des îlots avec des impasses et des ruelles dont les constructions quoique récentes manquent d'hygiène et de salubrité.*

*Ces inconvénients paraissent avoir influé sur le caractère d'une certaine partie de la population, qui est devenue, avec le tempérament natal, aigri, plaintif et renfermé.*

*Les artères principales se croisent un peu en dehors du noyau central de la ville et sensiblement à mi-chemin du centre commercial et de la gare. Contrairement à la coutume, les habitations de cette localité ne sont pas groupées autour de l'église, ce qui explique sans doute le tracé des voies de cette agglomération.*

*Les principales occupations de la population peuvent se diviser en trois : les propriétaires et ouvrières absorbés par les travaux des champs, les ouvriers bonnetiers et les ouvriers de bâtiments et autres industries avec les commerçants.*

*Les maisons sont construites en briques apparentes. Celles de la dernière guerre n'offrent aucun caractère, elles sont du type banlieue parisienne de l'époque 1910, avec hélas des jeux de briques blanches silico-calcaires et tout un échantillon d'éléments se répétant [...]*

*[Des dégâts de 1940], les habitants eurent beaucoup de peine à se réinstaller. Toutefois, grâce à la diligence du service des Reconstructions provisoires, plus de 70 logements furent construits avec Mairie et annexes dans le premier trimestre de 1941 et, à ce jour, on édifie une quarantaine d'autres logements dans deux cités afin de donner aux sinistrés des baraquements qui seront eux-mêmes plus confortables ; de plus, un petit groupe scolaire pourra être incessamment occupé par les élèves des deux sexes, les écoles non atteintes ayant été réquisitionnées.*

### *Opérations urbanistiques*

*1) L'opération la plus importante qu'il importe de prévoir dans Rosières est à notre avis d'établir l'assainissement de cette cité, opération indispensable pour évacuer toutes les eaux de ruissellement qui rendent à première vue cette agglomération si désagréable et lui donnent un caractère malheureux.*

*Celle-ci pourra se faire par drainage réuni à des collecteurs se dirigeant vers le sud de la localité en se servant au besoin de la petite portion existante.*

*2) Améliorer et dégager les voies d'accès vers le centre, c'est-à-dire développer la place Noire, élargir la rue de l'Hôtel de ville, les constructions la bordant étant complètement détruites et porter sa largeur à 16 mètres se divisant en 8 mètres de chaussée et 4 mètres de trottoir avec rangée d'arbres, dégager le pourtour de l'église, unifier la largeur de la rue Pasteur ainsi que celle de la route n°329*

qui sera portée à 14 mètres, avec 9 mètres de chaussée et 2,50 mètres de trottoir, bordures de ceux-ci remis en état ou prolongés.

3) Modifier les implantations des bâtiments publics : l'ancienne Mairie sise rue de l'Hôtel de ville se trouvait enclavée entre deux murs mitoyens, c'est pourquoi il nous est apparu profitable de déplacer le nouvel édifice afin de le dégager en le plaçant sur une petite place longeant la grande voie. Nous profitons de cette nouvelle implantation pour créer aux abords de ce nouvel Hôtel de ville un petit centre édilitaire afin de regrouper les différents services publics, dispositions qui paraîtrait offrir certains avantages pour les usagers. Dans ce centre pourraient être compris les services des PTT, des Domaines, de la Perception, voire de la justice de Paix. Sur l'emplacement de l'ancienne Mairie, seraient des bâtiments destinés à la gendarmerie.

En raison du développement croissant des transports automobiles, il nous a semblé nécessaire de prévoir une gare routière, cette gare étant le terminus des petites lignes desservant les villages isolés avoisinants. L'emplacement choisi paraissant faciliter l'accès de tous les points extérieurs de la ville.

Entre la grande artère, la rue de l'Hôtel de ville, la rue Jules Dubois (place Noire) et la rue Jules Digeon, nous avons cru devoir envisager un quartier de compensation. Ce dernier pourra remplacer les habitations détruites trop disséminées, ou sur des terrains trop exigus. Ce petit îlot pourrait être divisé de telle sorte que chaque habitant puisse disposer de 4 à 5 ares pour faire un jardin potager.

Le futur terrain d'entraînement et de sport y serait attenant, tout en créant un terrain d'évolution et de jeux pour les enfants assez près des écoles.

Certaines fermes sinistrées étaient construites avant la dernière guerre dans le quartier de résidence, il serait bon de profiter de l'état actuel pour les décentraliser, et déjà certains fermiers ont senti de leur côté les avantages qu'ils pourraient tirer à vivre au milieu de leurs terres, ils ont à cet effet envisagé leurs futures installations vers le centre de leurs domaines. Il est à souhaiter que ce transfert se généralise afin de faciliter la salubrité et la propreté de la ville.

En accord avec le vétérinaire départemental et la municipalité, nous envisageons en dehors du périmètre de l'agglomération un abattoir régional qui serait situé près de la gare et le long d'une voie de déviation reliant la route de Moreuil à la gare, puis à la route n°329. Cette nouvelle voie permettrait également une circulation plus aisée vers le centre de la cité.

Au point de vue des artères principales, il en existe deux : la route d'Albert à Montdidier et la route de Moreuil à Chaulnes.

Il est regrettable de remarquer que si le tronçon Moreuil-Rosières est en assez bon état, il n'en est pas de même pour le tronçon Rosières-Chaulnes, tout au moins sur le parcours Rosières-Lihons. Il est pourtant très fréquenté car il évite le crochet de la route d'Harbonnières.

Il est aussi à remarquer que cette petite cité rurale et industrielle (fabrique de bonneterie) se trouve un peu à l'écart des grandes routes de la Somme, c'est pourquoi il semblerait nécessaire de développer d'une manière plus nette la voie susdite.

Au point de vue de l'aménagement intérieur de la cité, et pour supprimer un peu de banalité des murs de clôture, sans une meilleure visibilité aux croisements des rues, une zone non aedificandi serait prévue au pourtour de toutes les voies.

Cette solution aurait pour avantage la plantation de quelques arbustes devant les immeubles, ce dernier programme n'empêcherait pas la municipalité ni le service des Ponts-et-chaussées de

*planter des rangées d'arbres, principalement près du nouvel Hôtel de ville et dans le quartier de compensation.*

*Au sous-sol des rues secondaires aboutissant dans les voies principales serait aménagé un tout à l'égout, dont le collecteur principal a déjà été exécuté depuis une quinzaine d'années. On pourrait aussi profiter des futures tranchées pour placer des canalisations de gaz, celui-ci pouvant être aisément branché sur Villers-Bretonneux [...]*

*Comme servitude, nous envisageons l'interdiction des toitures terrasses, difficilement réalisables dans un pays très pluvieux et où dominent les grands vents, ainsi que la suppression de tout enduit plâtre sur mur extérieur, enduits qui sont trop souvent d'un entretien onéreux et qui en peu de temps, donnent aux constructions un aspect de vétusté. [...]"*

*[Archives municipales de Rosières, dossier de reconstruction]*

**1949**, 13 mai : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal à propos de la **caserne de gendarmerie**.

*"[...] Considérant que l'installation d'un jardin public à Rosières ne s'impose pas et que de plus ce jardin coûterait très cher à la ville pour être entretenu d'une manière convenable à cause de sa grandeur.*

*Considérant que l'emplacement réservé pour ce jardin public près de la salle des fêtes, rue Jean Jaurès, constituerait un emplacement idéal pour l'édification de la caserne de gendarmerie, laquelle se trouverait alors beaucoup plus près de la gare que si elle était édifée rue de Vrély et qu'elle se trouverait aussi à cet emplacement plus au centre de Rosières.*

*Considérant que le terrain près de la salle des fêtes est plus grand que celui susceptible d'être mis à la disposition de la gendarmerie rue de Vrély et que l'installation de la caserne rue Jean Jaurès permettrait aux propriétaires des terrains de la rue de Vrély de conserver leurs propriétés et surtout leur jardin.*

*[le Conseil Municipal] demande que la caserne de gendarmerie de Rosières soit implantée sur le terrain près de la salle des fêtes, quitte à ce que la commission de l'urbanisme impose un jardin d'agrément et une plantation d'arbre autour du bâtiment administratif, derrière des murs très bas."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1949**, 15 septembre : Le Conseil Municipal décide de construire **une nouvelle piscine au terrain des sports**, en remplacement de celle construite sous l'Occupation par les Allemands, à l'endroit où il avait été envisagé avant guerre la construction d'un local scolaire.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1950-1951** : Construction de **15 petites maisons ouvrières** suivant la législation HBM, afin "d'améliorer les conditions de logement à Rosières, problème très angoissant à l'heure actuelle". La ville participe à hauteur de 2 millions.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1950**, 24 mars : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal à propos de la **reconstruction de l'église** :

*"Monsieur le Marie expose que la reconstruction de l'église est actuellement arrêtée, étant donné que l'architecte en chef chargé de la surveillance des reconstructions désire que le plan de reconstruction de cet édifice subisse certaines modifications afin que les proportions en soient plus heureuses. Tel était également l'avis exprimé par le Comité d'architectes en chef et d'opération font remarquer que le haut et le bas de l'ancienne église sont de style différent et qu'il conviendrait mieux de faire un édifice moins haut ayant le même style en haut qu'en bas, ce qui lui donnerait plus de valeur au point de vue de l'architecture."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1952-1953** : Suite à la création par le plan d'aménagement de la ville de **nouvelles rues** et à la **reconstruction des rues existantes** complètement rasées en 1940, le Conseil Municipal décide, en complément des noms attribués aux nouvelles rues, de débaptiser cinq rues anciennes.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953 ; Annexe n°1]*

**1953** : Le Comité interministériel chargé de l'établissement des priorités nationales a inscrit sur le programme de 1953 **la reconstruction de l'Hôtel de ville** de Rosières, dont les plans, dressés par les architectes Heulot, Rabant et Parlos, ont été approuvés dans la séance du 22 février 1952. L'Hôtel de ville sera reconstruit plus grand que l'ancien dans l'axe de l'ancienne de l'Hôtel de ville, suivant les dispositions prévues au plan d'aménagement et de reconstruction de la ville. Il sera en partie financé par les dons de la colonie du Niger.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1953-1956** : Construction de **12 logements économiques** de type C1 et K5, rue des Déportés et rue d'Hangest. D'autres constructions du même type ont été réalisées sur l'emplacement initialement prévu pour la gare routière (projet annulé par décision du 30 juillet 1956).

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

**1954** : La population de Rosières s'élève à 2 205 habitants.

**1955** : **Achèvement des travaux du nouvel Hôtel de ville** avec quelques modifications au projet initial, dont le soubassement prévu initialement en marbre et remplacé par un soubassement en ciment.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1940-1953]*

**1955**, 11 mars : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

*"M. le Maire fait connaître à l'assemblée que le nécessaire a été fait en vue de faire venir à Rosières dans la zone industrielle des usines qui redonneront un certain essor. Il rappelle à ce sujet que deux usines sont actuellement libres, à vendre ou à louer : l'usine de l'ancienne fonderie Pied Selle et l'usine de bonneterie "La Française", qui a fermé ses portes il y a 18 mois."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

## L'ESSOR ECONOMIQUE D'APRES GUERRE

**1957**, 24 janvier : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

*"M. le Maire met au courant le conseil des multiples démarches faites par M. Masson pour l'installation d'usines à Rosières. Deux établissements : la manufacture de chaussures "Santeria" et les "Moulinages de la vallée de l'Avre" fonctionnent actuellement et de sérieux espoirs existent pour la réouverture prochaine de l'usine "l'Amiénoise textile" par les établissements Maréchal."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal 1954-1965]*

**1958**, 3 février : Le Conseil Municipal autorise le maire à passer un marché avec la Société Nouvelle des usines de Libercourt pour les travaux d'ouverture d'une rue neuve à travers la propriété d'Hangest Dolez pour la **desserte d'un lotissement** comprenant :

- le déboisement de la partie Nord du terrain ;
- la démolition de fondations de l'ancien château d'Hangest Dolez ;
- l'encaissement de la chaussée et les couches de fondations de la chaussée.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

1959, 29 septembre : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal.

*"Le nombre de personnes sollicitant des logements ou des terrains à bâtir grandissant sans cesse, une solution a été recherchée en vue d'aider ces constructions.*

*Il sera peut-être souhaitable dans ce but que la ville achète les terrains vagues qui se trouvent situés rue Anatole France, entre l'habitation de Melle Schmitz et celle de M. Pouillet, le contact serait pris avec les propriétaires de ces terrains en vue de leur cession à la ville et un lotissement de terrains à construire serait établi et cédé à ceux qui en seraient amateurs avec l'engagement de construire dans un délai de deux ans."*

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

1962 : La population de Rosières compte 2 381 habitants et 810 logements.

1963-1964 : Création du **lotissement de la rue Anatole France**.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

1964, 13 mai : Sur proposition préfectorale, le Conseil Municipal accepte de construire un **CEG (Collège d'Enseignement Général)** de 13 classes suivant des procédés industrialisés. Elle abandonne par ailleurs le projet de construction de 4 classes primaires ; ces classes devant être incorporées au groupe des 13 classes.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

1965 : La Mairie de Rosières sollicite la DDE pour une **étude** en vue de déterminer les zones de terrain vers lesquelles **l'extension de la ville** se réalisera dans les prochaines années.

*[Archives municipales de Rosières, registre des délibérations du Conseil Municipal, 1954-1965]*

1968 : La population de Rosières s'élève à 2 605 habitants.

1975 : La ville de Rosières compte 1 008 logements, dont 906 résidences principales abritant 2 816 habitants. La densité de population est de 217 habitants / Km<sup>2</sup>.

1977-1979 : Construction de **40 logements HLM rue du 14 juillet** (12 appartements de type II, 24 de type III et de 4 de type IV) et de **10 logements individuels chemin des Haies**, dans le cadre d'une opération de PLR (Programme à Loyer Réduit).

*[Le Courrier Picard, 1er juin 1979, p.13]*

1982 : La population de Rosières s'élève à 2 985 habitants.

1982-1983 : Construction du lotissement **Norbert Truquin**.

1987, 20 février : Approbation du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

1987, 30 novembre : Le Conseil Municipal décide l'achat de terrain au lieu-dit La Solle du Fossé Pierret, route de Vauvillers, pour l'implantation d'une **zone industrielle**.

*[Bulletin municipal, n°27, septembre 1989, p.4]*

1990 : La population de Rosières s'élève à 3 107 habitants

1990, 3 février : Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

1991, 4 juillet : Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune

1999 : La population de Rosières s'élève à 2 984 habitants.

2007 : La population de Rosières s'élève à 2 928 habitants.